

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01701 Numéro SIREN : 803 647 981 Nom ou dénomination : QUALYTIM
--

Ce dépôt a été enregistré le 09/04/2019 sous le numéro de dépôt 4909



AUDEX
ATLANTIQUE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

QUALYTIM

Société par Actions Simplifiée

au capital de 50 000 €

8, rue d'Auvours

44000 NANTES

Exercice clos le 30/11/2018

AUDEX ATLANTIQUE : EXPERTISE COMPTABLE / AUDIT-CONSEIL

3 rue Guglielmo Marconi, 44800 Saint-Herblain ■ T +33 (0)2 51 11 08 65

contact@audex-atlantique.fr ■ www.audex-atlantique.fr

SARL d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 50000 € ■ RCS 514 894 930 à Nantes ■ TVA intracommunautaire : FR 57514894930 ■
Inscrite à l'ordre des experts comptables des Pays-de-Loire et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Rennes

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

QUALYTIM

Exercice clos le 30 novembre 2018

A l'assemblée générale de la société QUALYTIM,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **QUALYTIM**, relatifs à l'exercice clos le 30 novembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

5 Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude significative, ou si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Herblain, le 01 avril 2019

Pour AUDEX Atlantique

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'Q' followed by a vertical line and a small flourish at the bottom.

Benoît QUINTIN de KERCADIO
Commissaire aux Comptes

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/11/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/11/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
Actif immobilisé				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	149 571	32 594	116 977	125 576
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	7 750		7 750	7 250
Créances rattachées à des participations	686 028		686 028	1 284 070
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	12 441		12 441	
TOTAL (I)	855 790	32 594	823 196	1 416 896
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				3 000
Clients et comptes rattachés	210 716		210 716	225 371
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs	1 512		1 512	
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	61 419		61 419	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	38 969		38 969	48 926
. Autres	141 631		141 631	91 923
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	483 145		483 145	135 298
Instruments de trésorerie				
Charges constatées d'avance	1 041		1 041	1 450
TOTAL (II)	938 433		938 433	505 968
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 794 223	32 594	1 761 629	1 922 864

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/11/2018 (12 mois)	Exercice précédent 30/11/2017 (12 mois)
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel (dont versé :)	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	578 992	305 942
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	194 081	554 050
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	828 073	914 992
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		57 145
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		57 145
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts	69 348	93 912
Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Divers	58 157	
Associés	617 190	510 084
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 223	112 856
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	21 121	7 973
Organismes sociaux	17 606	8 970
Etat, impôts sur les bénéfices		193 395
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	35 376	20 715
Etat, obligations cautionnées		
Autres impôts, taxes et assimilés	3 432	2 821
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	102	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	933 556	950 727
Ecart de conversion passif(V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	1 761 629	1 922 864

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/11/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/11/2017 (12 mois)	
	France	Exportations	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	1 036 656		1 036 656	1 406 690
Chiffres d'affaires Nets	1 036 656		1 036 656	1 406 690
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			57 539	35 875
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			363	107
Autres produits				
Total des produits d'exploitation			1 094 558	1 442 672
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			646 085	400 021
Impôts, taxes et versements assimilés			3 679	418
Salaires et traitements			145 354	93 653
Charges sociales			59 864	48 420
Dotations aux amortissements sur immobilisations			24 131	4 703
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				57 145
Autres charges			326	8
Total des charges d'exploitation			879 441	604 368
RESULTAT EXPLOITATION			215 117	838 304
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			17 006	20 363
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers			17 006	20 363
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			41 042	40 898
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières			41 042	40 898
RESULTAT FINANCIER			-24 036	-20 535
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			191 081	817 769

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/11/2018 (12 mois)	Exercice précédent 30/11/2017 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		34
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles		34
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-34
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	-3 000	263 685
Total des Produits	1 111 564	1 463 035
Total des charges	917 483	908 985
RESULTAT NET	194 081	554 050
Dont Crédit-bail mobilier		
Dont Crédit-bail immobilier		

Annexe aux comptes annuels

Annexe aux comptes annuels

PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis en application du Règlement ANC n°2014-03 modifié.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS POST EXERCICE

Néant.

1. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

A. IMMOBILISATIONS

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	134 038	15 533		149 571
Immobilisations financières	1 291 320	289 254	874 355	706 219
TOTAL	1 425 358	304 807	874 355	855 790

Immobilisations incorporelles et corporelles

Pour être inscrites au bilan, les immobilisations doivent être identifiables, porteuses d'avantages économiques futurs, contrôlées par l'entité et évaluées de façon fiable.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

B. AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATION

Amortissements et provisions	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	8 462	24 131		32 594
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	8 462	24 131		32 594

Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés : selon les durées d'utilisation réelles de chaque type d'immobilisation ou selon les durées d'usage, en application de la mesure de simplification destinée aux PME.

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Aménagements des bureaux	125 445	19 310	106 135	7 ans
Matériel bureau & informatique	21 819	12 707	9 111	3 ans
Mobilier	2 308	577	1 731	4 ans
TOTAL	149 571	32 594	116 977	

C. NOTES SUR CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

État des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	698 469		698 469
Actif circulant & charges constatées d'avance	455 288	455 288	
TOTAL	1 153 757	455 288	698 469

Une dépréciation est pratiquée sur les créances par voie de provision, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les dépréciations sont évaluées créance par créance.

Produits à recevoir par poste du bilan

Produits à recevoir	Montant
Créances rattachées à des participations	17 006
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	16 222
Autres créances	20 109
Disponibilités	
TOTAL	53 337

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(48600000)	1 041
TOTAL	1 041

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Visé par
AUDEX Atlantique
 Société de Commissariat aux comptes

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

A. CAPITAUX PROPRES

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	5 000	10,00	50 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	5 000	10,00	50 000

B. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	57 145			57 145	0
TOTAL	57 145			57 145	0

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite dont il est probable ou certain qu'elle provoque une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

L'ensemble des litiges (techniques, fiscaux...) et risques a été inscrit en provision à hauteur du risque estimé probable à la clôture de l'exercice.

C. ETAT DES DETTES

État des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	69 348	24 909	44 439	
Dettes financières diverses	675 347	675 347		
Fournisseurs	111 223	111 223		
Dettes fiscales & sociales	77 536	77 536		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	102	102		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	933 556	889 117	44 439	

Charges à payer par poste du bilan

Charges à payer	Montant
Emprunt obligataire convertible	
Autres emprunts obligataires	
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	7 539
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	3 480
Dettes fiscales & sociales	29 847
Autres dettes	
TOTAL	40 866

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

A. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	1 029 023	99,26 %
Produits des activités annexes	7 632	0,74 %
TOTAL	1 036 656	100.00 %

B. EFFECTIF MOYEN

Catégories de salariés	Personnel Salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	2	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	4	0

C. PROVISIONS SUR HONORAIRES

Au titre du contrôle légal des comptes, les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 2 900 €.

4. AUTRES INFORMATIONS

A. ENGAGEMENTS DONNES

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Engagements en matière de pensions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	70 813
TOTAL	70 813
Dont concernant :	
Les dirigeants	70 813

B. INFORMATIONS SUR LES DIRIGEANTS

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

C. CREDIT D'IMPÔT COMPETITIVITE EMPLOI

Le CICE a été comptabilisé en diminution des charges de personnel, conformément à la recommandation de l'ANC du 28 février 2013.

Ce crédit d'impôt a été déterminé sur la base des rémunérations concernées au taux de 7% pour les versements effectués en 2017 et au taux de 6% pour les versements effectués en 2018.

Le CICE inscrit dans les comptes annuels clos au 30/11/2018 représente la somme de 3 942 €. Il contribue de manière positive au résultat d'exploitation de la période.

Le CICE permet de financer la reconstitution du fonds de roulement



Reçu des dépenses

Résultat des 5 derniers exercices

Résultat des 5 derniers exercices

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	30/11/2018	30/11/2017	30/11/2016	30/11/2015	
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	16 mois	mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	50 000	50 000	50 000	50 000	
b) Nombre d'actions émises	5 000	5 000	5 000	5 000	
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 036 656	1 406 690	519 345	300 992	
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	158 068	853 283	310 322	160 489	
c) Impôt sur les bénéfices	- 3000	263 685	95 686	33 759	
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	161 068	589 598	214 636	126 730	
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	194 081	554 050	212 408	98 534	
f) Montants des bénéfices distribués	281 000	0	0	0	
g) Participation des salariés	0	0	0	0	
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	32,21	117,92	42,93	25,35	
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	38,82	110,81	42,48	19,71	
c) Dividende versé à chaque action	56,2				
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés	4	3	1	1	
b) Montant de la masse salariale	145 354	64 975	34 258	4 264	
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	59 864	81 402	80 870	8 248	

QUALYTIM
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 8 rue d'Auvours - 44000 NANTES
803 647 981 RCS NANTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 2 AVRIL 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 novembre 2018

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 novembre 2018, s'élevant à 194 081 euros, en totalité au compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 773 073 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	MONTANT DISTRIBUE	MONTANT ELIGIBLE A LA REFACTION DE 40 %
Exercice clos le 30 novembre 2017 Distribution exceptionnelle du 17 janvier 2018	172 000 €	172 000 €
Exercice clos le 30 novembre 2016	0 €	0 €
Exercice clos le 30 novembre 2015	0 €	0 €

L'Assemblée Générale prend acte que par une décision unanime du 27 novembre 2018, les Associées ont distribué, à titre de dividendes, une somme de 109 000 euros, soit 21,80 euros par action.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 2 avril 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président

